

me montrai-je pas impartial à cet égard, et ma demande n'est-elle pas légitime? Qui peut dire de ma proposition qu'elle n'est pas conforme aux véritables principes démocratiques? Je laisse à ceux qui m'entendent le soin de méditer là-dessus.

Mais en formulant cette proposition, je n'entends pas—et je tiens à ce que cela soit parfaitement compris—je n'entends pas, dis-je, imposer la moindre contrainte à aucun de ceux qui constituent avec moi le groupe de la gauche et avec lesquels je partage l'honneur de représenter l'idée libérale en cette enceinte législative.

Si jamais fut un temps où chacun, doit penser, décider et agir pour lui-même, c'est bien le moment actuel. Le moment est trop solennel, le résultat trop important, la mesure proposée trop grosse de conséquences, pour être décidée autrement que par la conscience individuelle. Je crois fermement, c'est ma conviction arrêtée, que quand chaque homme se sera prononcé, nous aurons entendu la voix du peuple, la voix véritable, la voix qui donnera la solution du problème. Bref l'arbitre se sera prononcé et nous verrons la fin de l'agitation actuelle; l'harmonie troublée aujourd'hui renaîtra et nous verrons le triomphe de cet esprit démocratique qui, nous en avons l'espoir et la conviction, sera pour les générations futures de l'univers l'inspiration dans leurs réformes sociales:

Je propose donc avec M. Oliver:

Que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants: "la délibération ultérieure de ce bill soit différée jusqu'à ce que son principe ait, au moyen d'un referendum, été soumis aux électeurs du Canada et approuvé par eux."

Avant de prendre mon siège permettez-moi de refuter une objection que l'on a soulevée. On a prétendu que le referendum ne devrait pas être soumis aux électeurs parce que les soldats ne pourraient voter. Les soldats ne pourraient voter? Et pourquoi? Les soldats sont électeurs et s'ils sont électeurs ils ont le droit et, partant le devoir de voter. Mais on dit qu'ils ne peuvent voter parce qu'ils sont à la guerre. Quel enfantillage! Pourquoi leur présence à la guerre les empêchera-t-elle de voter? Prétendre qu'ils ne peuvent voter parce qu'ils sont à la guerre, c'est ce que je ne puis comprendre. Evidemment il y a des difficultés; nous les avons signalées il y a deux ans, quand il s'est agi du vote des soldats, mais nous y avons obvié et avant l'adoption du bill nous avons demandé au Gouvernement de le soumettre au War Office afin de nous assurer s'il n'y aurait pas d'objections. Le War Office a dit qu'il n'en voyait pas. Le bill a été sanctionné. On a prétendu ensuite que le vote des soldats demanderait beaucoup de temps parce que les urnes électorales ne pourraient être envoyées sans retard. Il y a maintenant deux ans que les boîtes à scrutin sont en Angleterre. Elles ont été envoyées immédiatement après la sanction du bill, à une époque où le peuple tonnait pour une élection. Les boîtes sont donc là et la chose peut se faire, monsieur l'Orateur. Dans le cas d'un referendum il sera facile de donner à toutes les classes, à tous les intérêts, y compris les soldats, l'occasion de donner leur vote de façon à ce que le verdict soit véritablement celui de la nation. Je le répète, que le peuple se prononce, et toute discussion, doit cesser et tout le monde se soumettra à la loi. Et je répète de plus l'engagement que j'ai pris tout à l'heure au nom de ma province que tout homme, même s'il est aujourd'hui opposé à ce projet de loi, saura faire du service comme ceux de

n'importe quelle race.